



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2020 DAE 50 Budget Participatif 2019 « Aidons les associations de la solidarité à mieux accueillir les personnes à la rue » - Subventions (150.000 euros) et conventions avec l'association Régie de quartier Fécamp 12 et la Petite Rockette (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière édition du Budget Participatif, le projet « Aidons les associations de la solidarité à mieux accueillir les personnes à la rue », est arrivé en tête des votes dans le 12^e arrondissement. Ce projet, co-porté par le Bastion de Bercy (Association Aurore) et le conseil de quartier Vallée de Fécamp, vise à soutenir les associations du 12^e arrondissement qui viennent en aide aux plus démunis.

La régie de quartier Fécamp 12, structure d'Insertion par l'Activité Économique, sollicite une aide de 130 000 euros, en vue de contribuer au financement de travaux dans un nouveau local identifié en lien avec le GIE et Paris Habitat au 6 rue Édouard Robert. Situé à proximité immédiate de leur local actuel 51 rue de Fécamp, ce site était auparavant occupé par la médecine du travail de la Ville. La régie participerait à hauteur de 100 000 euros.

Ce projet de déménagement s'accompagne d'un nouveau projet social pour la régie, tourné vers davantage de développement local et de soutien aux personnes les plus démunies. Plusieurs axes ont été établis :

- offre de service d'écrivain public de proximité,
- développement d'Entr'aide 12 avec le local inter-associatif,
- évènements partenariaux et multi quartier,
- création d'une bricothèque,
- développement de projets participatifs d'écologie urbaine,
- accueil des nouveaux locataires.

Dans ce contexte et afin de permettre à la régie de quartier Fécamp 12 de mettre en œuvre son programme de travaux, je vous propose, mes chers collègues, de lui attribuer une subvention d'investissement de 130 000 euros et de m'autoriser à signer la convention qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

L'association la Petite Rockette gère depuis 2012 une ressourcerie dans le 11^e arrondissement. Cette association est spécialisée dans la collecte de dons, la valorisation des objets par réemploi ou réparation, la vente aux plus modestes et la sensibilisation du grand public aux enjeux du réemploi. Actrice incontournable de l'économie circulaire à Paris, cette association est devenue en 2019 une structure d'Insertion par l'Activité Économique, permettant ainsi à des Parisien.nes durablement éloigné.es de

l'emploi de reprendre une activité professionnelle, tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel renforcé. Elle sollicite une aide de 20 000 euros afin de financer la rénovation énergétique de son deuxième local dédié à la convivialité dans le 12e, rue Riesener.

Je vous propose en conséquence d'attribuer à la Petite Rockette une subvention d'investissement de 20 000 euros et de m'autoriser à signer la convention qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DAE 50 Budget Participatif 2019 « Aidons les associations de la solidarité à mieux accueillir les personnes à la rue » - Subventions (150.000 euros) et conventions avec l'association Régie de quartier Fécamp 12 et la Petite Rockette (12e).

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Régie de quartier Fécamp 12 (12e) et à l'association la Petite Rockette (12e) et de l'autoriser à signer une convention avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,
Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Régie de quartier Fécamp 12.

Article 2 : Une subvention de 130 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Fécamp 12, domiciliée 51, rue de Fécamp (12e) (SIMPA n° 49544 / 2019_10398) au titre de l'exercice 2020.

Article 3 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Petite Rockette.

Article 4 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association la Petite Rockette, domiciliée 125, rue du chemin vert (11e) (SIMPA n° 59841 / 2020_06520) au titre de l'exercice 2020.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.